

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 29

Pouvoir : 0

Date de la convocation :
08 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quatorze avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Ghislaine COULON et Delphine DEVOS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Sacha PACAUD, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

Objet : Engagement de la démarche « Saint-Rémy & moi »

Exposé :

Saint-Rémy bénéficie d'une situation privilégiée, aux portes de Chalon-sur-Saône, et d'une grande diversité de quartiers, d'associations et d'acteurs locaux. Cette richesse humaine et territoriale constitue une véritable force.

Pour renforcer ces atouts et exprimer pleinement ce qui fait la singularité et la vitalité du territoire, la commune souhaite engager une démarche de marque territoriale.

Une marque territoriale permet de rassembler les acteurs d'un territoire autour de valeurs partagées, d'accroître son attractivité et de valoriser ce qui le rend unique. Ce n'est pas un simple outil de communication, mais un levier de cohésion, d'identité et de mobilisation.

Pour Saint-Rémy, cette démarche vise à construire une identité reconnaissable et fédératrice, à mettre en valeur les initiatives locales, et à proposer un cadre commun de communication, complémentaire de celle de la mairie.

La future marque territoriale « Saint-Rémy & moi » reposera sur des valeurs de proximité, d'ouverture, de convivialité et d'accessibilité. Elle offrira une image simple et chaleureuse de la commune, centrée sur la vie locale et sur celles et ceux qui la font vivre. Son univers graphique adoptera un ton léger et moderne, et sa première déclinaison se fera principalement sur les outils numériques, notamment à travers une page Facebook dédiée, mettant en avant les projets et initiatives du territoire.

Cette démarche se veut participative et progressive. Elle sera construite avec les acteurs de Saint-Rémy : élus, habitants, associations et acteurs économiques.

Les conseillers municipaux seront consultés par questionnaire afin d'exprimer leurs perceptions et de valider les grandes orientations. Deux élus volontaires participeront à l'atelier de concertation prévu avec les habitants.

Les San-Rémois seront invités à un atelier participatif autour des valeurs de la marque et à donner leur avis via des sondages en ligne.

Les associations et acteurs économiques seront également impliqués à travers des réunions et questionnaires spécifiques, afin d'en faire des partenaires et ambassadeurs de cette identité commune.

Le conseil municipal sera tenu régulièrement informé de l'avancée du projet. Le calendrier prévoit une phase de concertation en mai 2026, de formalisation durant l'été, puis un déploiement à compter de la rentrée 2026.

Le travail sera réalisé en interne par les services municipaux, afin de garantir une bonne connaissance du terrain et une cohérence avec les actions de la commune.

Cette démarche de marque territoriale s'inscrit dans la durée. Elle a pour ambition de valoriser la richesse de Saint-Rémy, de renforcer le sentiment d'appartenance à notre commune et de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun et positif.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'engagement de la démarche « Saint-Rémy & moi ».
- DESIGNNE deux élus volontaires, Sacha PACAUD et Pierre COLIN, pour participer à la réunion de concertation avec les habitants du 30 mai après-midi.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à
la Sous Préfecture
le 15 AVR. 2026
et publié, affiché ou notifié
le 15 AVR. 2026
Florence PLISSONNIER
Maire

